

Arrêté P.2021-027

Objet:

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à M. Jean-Philippe RAMEAU

Conseiller Communautaire Délégué auprès du Président

- VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents et à l'installation de M. Jean-Philippe RAMEAU, Conseiller Communautaire
- CONSIDÉRANT que tous les Vice-présidents sont déjà titulaires d'une délégation de fonction

ARRÊTE:

Article 1: Il est donné délégation de fonctions à **M. Jean-Philippe RAMEAU**, Conseiller Communautaire, pour les affaires relevant du fonctionnement général de l'Agglomération et du développement économique.

Article 2: M. Jean-Philippe RAMEAU aura en particulier pour mission d'assister le Président et le Vice-président en charge du développement économique.

Article 3 : M. Jean-Philippe RAMEAU participera, en tant que titulaire, aux réunions de l'exécutif.

Article 4: La présente délégation est donnée pour la durée du mandat communautaire,

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché à la Communauté d'Agglomération et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Lons-le-Saunier, le 22 septembre 2021

Signature:

Paraphe:

JPR

PRÉFECTURE DU JURA REÇU LE :

2.7 SEP. 2021

Claude BORCARD

Loi du 2 Mars 1982